PLAFONDS DE RESSOURCES AU 1er JANVIER 2022

Pour les demandes de logement social

A comparer au revenu fiscal de référence 2022

CATEGORIE DE MENAGE							
	1	2	3	4	5	6	
	Une personne	deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion de jeunes ménages	Trois personnes ou une personne seule avec un enfant à charge ou jeune ménage sans personne à charge	Quatre personnes ou une personne seule avec deux enfants à charge	Cinq personnes ou une personne seule avec trois enfants à charge	Six personnes ou une personne seule avec quatre enfants à charge	Par personne supplémentaire
Plafond PLS (1,3 x plafond PLUS)	27 481 €	36 700 €	44 134 €	53 280 €	62 678 €	70 639 €	7 879 €
Plafond PLUS	21 139 €	28 231 €	33 949 €	40 985 €	48 214 €	54 338 €	6 061 €
Plafond PLAI	11 626 €	16 939 €	20 370 €	22 665 €	26 519 €	29 886 €	3 333 €
Réservation préfectorale – MDES (ménage en difficultés économique et sociale)							
MDES – RP Plafond public prioritaire (60% plafond PLUS)	12 683 €	16 938 €	20 369 €	24 591€	28 928 €	32 602 €	3 636 €

PLS: prêt locatif social (Les logements financés en PLS sont destinés à des ménages aux revenus trop élevés pour bénéficier des habitations financées par le Prêt locatif à usage social (PLUS), mais pas assez élevés pour le secteur intermédiaire et le marché libre)

PLUS: prêt locatif à usage social (principal dispositif, donne lieu à des aides spécifiques: subvention de l'état, taux de T.V.A. réduit, ...)

PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration (permet de financer des logements destinés aux ménages qui rencontrent des difficultés d'insertion)